

224C0365
FR0011981968-FS0167

7 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mars 2024, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 4 mars 2024, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations¹, 14 290 237 actions WORLDLINE représentant 26 767 307 droits de vote, soit 5,05% du capital et 8,19% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations ¹	14 290 237	5,05	26 767 307	8,19
Total EPIC Bpifrance	14 290 237	5,05	26 767 307	8,19

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 852 320 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.